

> Médecins omnipraticiens rémunérés à honoraires fixes

## Report des jours de vacances cumulés et paiement des jours excédentaires

Les journées de vacances qui excèdent le report permis de 10 jours font normalement l'objet d'un paiement automatique au mois de mai. Dans le contexte de la pandémie actuel, les parties négociantes ont convenu du report automatique des jours de vacances cumulés. Toutefois, vous pouvez demander le paiement des jours excédentaires.

### Report automatique des jours de vacances cumulés

Nous reporterons automatiquement pour l'année de référence 2022-2023 les jours de vacances cumulés de tous les médecins rémunérés à honoraires fixes, et ce, peu importe le nombre. Aucune action n'est requise de votre part, si le report vous convient.

### Demande de paiement des jours excédentaires

Si vous ne voulez pas reporter les jours de vacances cumulés qui excèdent le report permis de 10 jours, vous pouvez demander que ces jours vous soient payés. Vous devez nous en informer par lettre **avant le 11 avril 2022**.

Les renseignements suivants doivent figurer dans votre lettre, que vous devez signer :

- votre nom, votre prénom et votre numéro de professionnel;
- une mention selon laquelle votre demande est liée à la situation de la COVID-19;
- les détails de votre demande, selon les choix suivants :
  - de payer tous les jours de vacances dépassant le report permis (10 jours),
  - de payer un nombre précis de jours de vacances et de reporter le reste pour l'année de référence 2022-2023.

Les jours de vacances reportés seront payés selon la moyenne du traitement hebdomadaire de l'année précédente, quelle que soit l'année du report.

### Transmission de votre demande


Vous pouvez transmettre la lettre dûment signée **par courriel à [reglement\\_autres.modes@ramq.gouv.qc.ca](mailto:reglement_autres.modes@ramq.gouv.qc.ca)**, **par télécopieur au 418 643-7585** ou par la poste à l'adresse suivante :

Direction de l'application des ententes  
Régie de l'assurance maladie du Québec  
C. P. 6600, succ. Terminus  
Québec (Québec) G1K 7T3

c. c. Fédération des médecins omnipraticiens du Québec

---

#### Courriel, site Web et fils RSS

[www.ramq.gouv.qc.ca/courriel](http://www.ramq.gouv.qc.ca/courriel)  
[www.ramq.gouv.qc.ca/professionnels](http://www.ramq.gouv.qc.ca/professionnels)  
Abonnez-vous à nos fils RSS 

#### Téléphone

Québec 418 780-4208  
Montréal 514 687-3612  
Ailleurs au Québec 1 888 330-3023

#### Heures d'ouverture

Du lundi au vendredi,  
de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30  
(mercredi de 10 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30)